



Direction Générale, Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023 - 108

Objet : Les Sorinières – Rues des Petits Bois et Henri Matisse – Classement des parcelles cadastrées AL139 et AK289

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2012-1899 du 23 novembre 2012 et l'acte authentique en date des 24 et 30 juillet 2015 relatifs à l'acquisition des parcelles cadastrées AL139 (3 675 m²) et AK289 (25 m²) situées respectivement rues des Petits Bois et Henri Matisse sur la commune de Les Sorinières,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public car elles constituent la voirie et ses accessoires des rues des Petits Bois et Henri Matisse sur la commune de Les Sorinières,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Les Sorinières – Rues des Petits Bois et Henri Matisse – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées AL139 (3 675 m²) et AK289 (25 m²).

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable Public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **25 JAN. 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

26 JAN. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230125-2023_108DEC-AU 1
Date de télétransmission : 26/01/2023
Date de réception préfecture : 26/01/2023